

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-02(DIR)

Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 9 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET (visioconférence), Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL (visioconférence), Serge PRATO, Laurie SARDELLA.

Objet : Désignation des membres de l'administration aux Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C) des sapeurs-pompiers professionnels

Le président expose :

A la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, il convient de désigner les représentants de l'administration pour siéger aux commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A, B et C.

Les CAP SPP A et B comprennent, pour moitié, le préfet de département ainsi que des représentants de l'établissement public et, pour l'autre moitié, des représentants élus du personnel. Par ailleurs, les représentants de l'administration au sein des CAP sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et, lorsque le nombre de sièges est égal à trois, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur à un. ». En application de ces dispositions, le président propose de désigner les représentants de l'administration suivants :

CAP SPP A et B (décision de maintenir deux CAP distinctes par délibération 2022-11(GRH) du 31/03/2022) : 3 représentants de l'administration

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Le Préfet	Le représentant du Préfet
Jean-Claude CASTEL	Patricia PAUL
Laurie SARDELLA	Lila DESJARDINS

CAP SPP C : 4 représentants de l'administration

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Claude CASTEL	Patricia PAUL
Laurie SARDELLA	Lila DESJARDINS
Marion MAGNAN	Michèle MOUTTE
Maurice JAYET	Claude BONDIL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230209-2023-02-DIR-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023